

Monsieur Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 8 juillet 2016

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, j'ai l'honneur de poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Culture.

En conclusion des Assises de la Culture des 1<sup>er</sup> et 2 juillet, Monsieur le Ministre de la Culture a confirmé son intention d'élaborer un « plan de développement culturel » à l'issue du processus de planification et de consultation ayant débuté avec les Assises. Il a par ailleurs annoncé la nomination de Monsieur Jo Kox pour piloter ce processus.

Le programme gouvernemental prévoit en rapport avec le plan de développement culturel :

*« Le Gouvernement procédera, en concertation avec tous les acteurs concernés, à une analyse des forces et des faiblesses de la scène culturelle nationale, notamment en ce qui concerne la production, la programmation et la diffusion d'œuvres culturelles. Cette analyse devra permettre de déterminer la stratégie d'une vraie politique culturelle à long terme qui se traduit par la publication à courte échéance d'un plan de développement culturel (Kulturentwicklungsplan). Ce plan de développement considérera tous les secteurs du monde culturel ainsi que tous les enjeux à moyen et long terme de la politique culturelle. Et ceci tant au niveau des objectifs à atteindre qu'en matière de moyens structurels à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs (par exemple la politique des subsides et bourses, le conventionnement, la promotion nationale et internationale, la complémentarité de l'offre culturelle, en particulier pour de nouveaux groupes cible, la collaboration avec les communes, et autres). »*

L'élaboration d'un plan de développement culturel comprend différentes phases, qui ont été décrites par l'expert allemand Patrick Föhl lors d'une conférence tenue à Luxembourg le 18 avril 2016<sup>1</sup>.

Après une première phase de collecte d'informations vient une phase prolongée de consultation et de discussion, une phase d'analyse des forces et faiblesses du secteur et enfin une phase d'élaboration d'un plan de développement culturel. Les experts considèrent qu'il faut au moins deux ans pour faire un plan de développement culturel sérieux et digne de ce nom. Ceci a d'ailleurs été confirmé par Monsieur Tony Attard, l'expert de Malte convié aux Assises de la Culture.

Il me revient que Monsieur Kox ne dispose que d'un cadre de 16 heures par semaine pour mener à bien sa tâche. Il aurait par ailleurs déclaré à la radio qu'élaborer un plan de développement culturel serait illusoire et qu'il conviendrait de parler plutôt d'un « Leitbild » pour la culture.

---


<sup>1</sup> <http://www.fondationrobertkrieeps.lu/un-plan-de-developpement-culturel-pour-le-luxembourg>

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de la Culture :

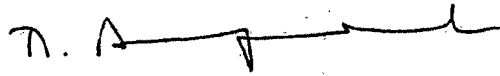
1. Monsieur le Ministre peut-il nous informer s'il estime que Monsieur Kox sera à même de mener sa tâche à bien avec un cadre de 16 heures par semaine, sans disposer d'une équipe autour de lui ?
2. Monsieur le Ministre de la Culture peut-il confirmer que le plan de développement culturel sera bien élaboré dans le cadre de l'actuelle législature et quand il sera présenté, respectivement quel est le calendrier des différentes étapes devant mener au plan de développement culturel ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

---



Franz Fayot  
Député



Marc Angel  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 11 juillet 2016

Objet : Question parlementaire n° 2216 du 08.07.2016 de Monsieur le Député Franz Fayot et  
de Monsieur le Député Marc Angel

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un  
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés